



N° 118
2 octobre 2002
Bimensuel

Place à la nouvelle Constitution!



Dernière séance de l'Assemblée constituante pour les trois coprésidents: Yvette Jaggi, Jean-François Lauba et René Perdrix.

Dans ce numéro



FINANCES

Budget 2003: le meilleur depuis plus de dix ans avec un déficit de 152,7 millions de francs.

6



EMPLOI

16 postes vacants.

8



ACTUEL

Le Centre d'éducation permanente (CEP) fête ses dix ans le 8 octobre avec notamment Albert Jacquard.

12



CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

La photographie romande s'affiche au musée de l'Elysée en trois volets..

16

Après 117 ans de loyaux offices, l'ancienne Constitution vaudoise cède la place à une nouvelle mouture: le 22 septembre dernier, les citoyens vaudois l'ont acceptée à 56% des voix. Un motif de satisfaction pour le Conseil d'Etat qui avait lancé la révision totale de la constitution il y a six ans déjà. Le 14 avril 2003 toutes les dispositions directement applicables entreront en vigueur. Pour les autres, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un programme législatif

avant cette date. C'est le cas, par exemple, de la création d'une Cour des comptes qui nécessitera une adaptation du mandat et des compétences du Contrôle cantonal des finances. En ce qui concerne l'administration, les employés de l'Etat ne seront que peu concernés par les effets déployés par la nouvelle Constitution. Certains départements, dont le DIRE et le DFIN, seront aux avant-postes des changements à venir.

pages 4 à 5

L'opinion des lecteurs sur *La Gazette*

1998, 2002, quatre ans se sont écoulés entre le premier sondage et le second. Si *La Gazette* a évolué, ses lecteurs aussi et ils ont affûté leur esprit critique vis à vis de leur journal. L'attractivité de la nouveauté s'est émoussée, mais n'a pas disparu. Les sondés ont ainsi exprimé une opinion basée sur la durée et sur les attentes qu'ils ont développé au fil du temps.

Contrairement à 1998, le taux de satisfaction varie selon qu'on appartient, par exemple, au département de la formation et de la jeunesse, 5.45 points sur dix, ou de l'économie, 6.83.

Les rubriques vers lesquelles vont en premier lieu l'intérêt des répondants sont les *Offres d'emploi*, les *Décisions de la quinzaine* et les *Dossiers*. Parmi ces der-

niers, ayant le plus marqué les lecteurs, on trouve *La nouvelle méthode de l'évaluation des fonctions* et la *Revalorisation des métiers de la santé*.

Ces sujets témoignent du désir exprimé assez clairement à travers l'ensemble des résultats de l'enquête. Les lecteurs veulent un journal plus proche d'eux. Les répondants ont le sentiment que *La Gazette* correspond trop à un «journal officiel d'information».

Ces remarques sont à pondérer. Les indices de satisfaction, concernant le contenu et le style, se situent respectivement à 4.0 et 4.5 points sur une échelle de 6. Mais surtout, *La Gazette* jouit d'une forte crédibilité.

page 3

Catherine Martin, directrice des Etablissements de la Plaine de l'Orbe

Denis Pieren ayant souhaité quitter la direction des EPO, le Conseil d'Etat a désigné à la direction des Etablissements de la Plaine de l'Orbe Catherine Martin, directrice adjointe des Maisons d'Arrêt et de préventive et actuellement responsable du Bois Mermet et de la semi-liberté. Elle prendra sa nouvelle fonction le 1^{er} octobre 2002.

Catherine Martin a grandi dans le Nord vaudois. Après quelques années d'enseignement de l'allemand et de la géographie au collège d'Yverdon, elle a été déléguée du CICR en Amérique latine, puis coordinatrice dans plusieurs secteurs délicats: Liban, Pérou, Afghanistan, Israël - Territoires occupés. Elle a achevé ses activités au CICR en tant que cheffé de secteur pour l'Amérique à la division de l'Agence centrale de recherche et de la protection. Catherine Martin est titulaire d'une licence ès lettres et d'un Master en Administration

Publique obtenu à l'IDHEAP.

Son expérience de terrain, ses qualités de négociatrice, sa force de persuasion et sa vision à long terme lui seront particulièrement utiles pour poursuivre la réforme des EPO et y intégrer les innovations liées à la révision du Code pénal. De plus, sa connaissance des langues espagnole, allemande, anglaise, italienne et arabe constitue un atout supplémentaire dans ce milieu où se concentrent près de 40 nationalités.

Après avoir figuré parmi les premières directrices adjointes de Suisse, elle sera la première directrice d'un établissement d'exécution des peines pour condamnés. Actuellement, seules deux femmes sont directrices de prison en Suisse; l'une à la prison pour femmes d'Hindelbank, l'autre au centre LMC de Kloten. Jusqu'à ce jour, aucune ne dirigeait encore un établissement réservé aux condamnés masculins.

L'ancien Secrétaire général du DFJ nommé à la Haute Ecole de Gestion

Le Conseil d'Etat, avec l'accord de l'intéressé, a transféré Fabien Loi Zedda, ancien Secrétaire général du DIPC, puis du DFJ, à la Haute Ecole de Gestion (HEG), en lui conférant le titre de professeur, ceci dès le 1^{er} octobre 2002.

Fabien Loi Zedda y reprendra un enseignement d'histoire et de français. De plus, le Conseil d'Etat souhaite qu'il développe un enseignement transversal, aux hautes écoles, d'histoire des civilisations et des sociétés, qui devrait être donné dès 2003-04. Des tâches de recherche et d'appui pédagogique administratif aux étudiants complètent ce nouveau poste. Le Conseil d'Etat est heureux de voir l'ancien Secrétaire général continuer sa carrière au sein de la fonction publique, après plus de 23 ans déjà au service de l'Etat et reste ouvert à toute opportunité future de collaboration dans le secteur administratif, à un niveau intéressant pour M. Loi Zedda.

PETITES ANNONCES

A vendre: Villa contigüe, Lausanne-nord (Grand-Vennes), 5 1/2 pièces, 150m², 2 bains avec WC et 1 WC. Garage + 1 place de parc, jardin. Proche écoles, commerces, bus, autoroute. Quartier semi-résidentiel très tranquille. Renseignements tél. 021 652 77 29 (soir), ou 079 401 33 90.

A vendre: cause double emploi, très belle table à manger Roche Bobois ovale, en marbre couleur saumon, pied central, 2m20 x 1m20, 6 chaises à disposition. Prix à

discuter. 021/729 66 94 (soir) ou 078/649 68 44 (journée).

A vendre: cadre de lit 1m80 x 2m, 2 sommiers 90cm x 2m, 2 tables de nuit. Prix 600 francs. Tél. 021/921.74.84 (soir).

A vendre: Yacht de luxe, 4 cabines VIP + 2 salons. longueur: 20 m. Puissance: 2x800 BHP, turbo diesel/réservoir fuel 4000l. Réservoir eau: 1000 litres. Cela vous intéresse? ou connaissez-vous quelqu'un qui serait intéressé? Contact: famille.tappy@bluewin.ch.

A vendre: Maison d'habitation à Chiboz (Fully, VS), altitude 1300 mètres. Vue panoramique sur la plaine du Rhône. Accessible par Ovronnaz et/ou Fully. Comprendant 1 appartement de 3 pces, cuisine, bains et 1 studio - combles - caves - atelier - jardin. Possibilité d'extension du studio en 3 pièces. Prix: frs 100'000.- Tél. 021 652 18 61

Cherche à louer: apt de 4 1/2, si possible de plain-pied ou dans villa. Avec une grande cave, 2 places de parc intérieures, garage ou box individuels. Région de Morges (env. Lonay, le Vaud, Echandens, Romanel-s/Morges, Vullierens, etc). Loyer, compris charges et places de parc, env. 1600 francs. Tél. prof. 021/803.08.33 (heure de bureaux).

Recherche: se faire du bien après une journée de travail? Apprendre des chants des 5 continents? Partager les joies de la musique? Y avez-vous déjà pensé? Le nouveau Chœur du CHUV vous attend même

si vous êtes débutant(e). Répétitions: mercredi à 17h15 au CHUV. Veuillez contacter: Lia Singh au 021 652 61 40.

Recherche: une moto-faucheuse, tout matériel d'apiculture et d'aviculture (mangeoires, fontaines, ruches, rayons, centrifugeuse, etc.) d'occasion ainsi que quelques clapiers si vous vous en débarrassez! Tél.: 021 784 34 87.

Vacances: croisière d'automne dans les îles du Venezuela sur voilier privé de 14 mètres, tout confort, avec skipper. 680 francs/personne/semaine + caisse de bord. Contact: caribes2002@caramail.com.

Vacances: Verbier, à louer très beau 2 pces dans petit chalet situé à 50 mètres des bus + télécabine. Prospectus à disposition. Tél. 021/653.13.95.

Vacances: à Zermatt, appartement mansardé, 1 pièce + cuisine + balcon/plein sud, face au Cervin, à 500 mètres de la gare et du métro, à 2 min. du bus, pour 2 à 4 personnes. Frs 90.- à 130.-/jour selon saison. Tél.: 079 412 83 18.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées ci-contre.

Enquête de satisfaction

La Gazette est jugée utile et crédible.

Mais ses lecteurs lui reprochent son ton trop officiel.

Quatre ans après la première enquête et cinq ans après sa création, La Gazette a été une nouvelle fois jugée par ses lecteurs. Pour remplir cette tâche l'entreprise SYSMAN a été mandatée. 4000 questionnaires ont été expédiés et 768 personnes ont répondu.

Cette opération a permis de constater que les améliorations apportées, suite au sondage de 1998, ont été perçues. D'autre part, les avis exprimés sont utiles pour définir quelles évolutions les lecteurs attendent de La Gazette.

De manière générale, le

journal remplit sa mission. Comme lors du précédent sondage, la majorité des répondants ne critiquent aucune des caractéristiques fondamentales de la Gazette. Cet aspect est représenté, entre autres, par les 4,66 points de moyenne, sur six, concernant la crédibilité des informations publiées. Le style et le contenu obtiennent ainsi respectivement 4,5 et 4 points de moyenne.

En revanche le taux de satisfaction générale est en diminution. En 1998 le taux de satisfaction était de 7,09 (sur une échelle de 10). Aujourd'hui, il est de 5,91. Selon l'entreprise SYSMAN, qui estime ce niveau satisfaisant, différentes explications peuvent être avancées. Lors du premier sondage, La Gazette était une nouveauté et était appréciée comme telle. Les «consommateurs»

sont, dans tous les domaines, devenus plus exigeants.

Manque de proximité

Les lecteurs désirent plus de sujets proches d'eux et moins de thèmes «officiels». Cette attente est reflétée par le choix des rubriques désignées comme les plus appréciées. On trouve ainsi en tête de liste les *Offres d'emploi*, les *Décisions de la quinzaine* et les *Dossiers*.

En ce qui concerne la distribution, qui posait problème il y a quelques années, elle s'est améliorée. Mais elle reste un peu défailante auprès du Département de la Santé et de l'action sociale et du Département de la Sécurité et de l'Environnement. – LuG

Cette enquête (83 p.) peut être consultée au BIC (Av. César Roux 29, Lausanne).

Une structure de coordination pour l'afflux de réfugiés roumains

Le Conseil d'Etat a mis sur pied une cellule de coordination pour faire face à l'arrivée réitérée de réfugiés roumains sur son territoire.

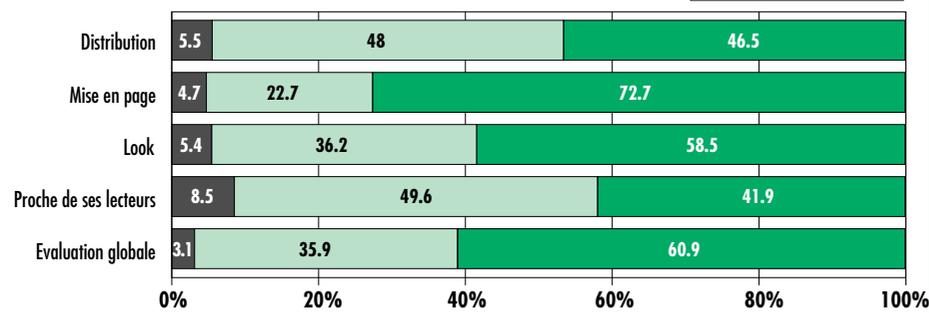
Baptisée AFFLEX-2, cette structure de coordination pilotée par les conseillers d'Etat Jean-Claude Mermoud et Pierre Chiffelle, réunit les responsables de la police cantonale, de la protection civile et des services de l'Etat concernés. La structure AFFLEX (affluence extraordinaire) avait déjà été mise sur pied en 1998 pour gérer l'arrivée de réfugiés kosovars.

La cellule de coordination est en contact régulier avec l'Office fédéral des réfugiés (ODR), à Berne, seul organe habilité à statuer sur l'examen préalable des demandes d'asile. Le Conseil d'Etat rappelle que les réfugiés roumains dépendent exclusivement de l'ODR et n'ont pas fait l'objet de décision d'attribution à l'un ou l'autre canton. Tout laisse à penser que ce ne sera d'ailleurs pas le cas pour la plupart d'entre eux, l'objectif déclaré de l'ODR étant de procéder à leur renvoi dès la fin de la procédure de non-entrée en matière.

Confronté à l'arrivée de plus de 400 réfugiés roumains en quinze jours, le Conseil d'Etat remercie tous les collaborateurs de terrain ayant assuré l'accueil d'urgence avec efficacité et humanité. Compte tenu de l'engorgement des centres d'enregistrement fédéraux, une partie des réfugiés roumains est momentanément logée dans des abris de protection civile de Prilly et d'Orbe. Le canton de Vaud se réserve toutefois la possibilité de faire appel à d'autres cantons pour l'hébergement des requérants, ses propres structures d'accueil traditionnelles risquant d'être prochainement pleinement occupées.

Entre le 12 et le 27 septembre 2002, la gendarmerie vaudoise a intercepté 404 Roumains; 88 d'entre eux ont été acheminés sur le centre d'enregistrement de Chiasso.

Evolution perçue de La Gazette entre l'enquête de 1998 et celle de 2002



Quelques points forts et points faibles

Des lecteurs heureux

93% des répondants déclarent trouver des informations dont ils n'auraient pas eu connaissance sans La Gazette.

Par ailleurs, le taux de mémorisation de certains sujets atteint les 60%. 52% affirment la lire régulièrement. Ils ne sont que 11,8% à déclarer ne jamais la lire.

Dans un autre registre, la longueur des articles semble être bien adaptée. La distribution paraît efficace puisque 84% des sondés ont un accès facile à La Gazette.

Les critiques

Un quart des répondants estime le ton de La Gazette trop officiel. Près de 50% des sondés trouvent que les articles de La Gazette ne sont pas assez critiques vis à vis des autorités.

Le niveau de satisfaction varie selon les départements. Ainsi au Département de l'économie (DEC), avec 6.83 points sur 10, on aime mieux La Gazette qu'au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), qui lui octroie 5.45 points.

22 septembre 2002: la nouvelle

Le peuple vaudois a adopté la nouvelle Constitution cantonale, avec 56 % de «oui» et une participation de 44 %. Une marque de confiance envers l'Assemblée constituante, mais aussi envers le Conseil d'Etat, qui s'était engagé pour le «oui».

La satisfaction du Conseil d'Etat

Le peuple vaudois a nettement accepté la nouvelle Constitution cantonale. Le Conseil d'Etat se réjouit de cette décision, qu'il avait appelée de ses vœux, et qu'il accueille comme une marque de confiance des électeurs à l'égard des autorités et des institutions. Il y voit une impulsion puissante pour le renouveau du canton, sa cohésion interne et son image au sein de la Confédération.

Le vote du peuple vaudois couronne près de six ans de travaux, depuis le lancement de la réflexion sur une révision totale par le Conseil d'Etat en octobre 1996, en passant par l'approbation du principe par le Grand Conseil en janvier 1998, puis par le peuple en juin de la même année, l'élection de l'Assemblée constituante en février 1999 et l'approbation du texte final de la nouvelle Constitution par les constituants en mai 2002.

L'approbation du peuple n'était pas gagnée d'avance. Le danger existait en effet que des oppositions multiples et disparates, attachées à tel ou tel aspect particulier de la nouvelle Constitution, s'additionnent et finissent par former une majorité rejetante. Le Conseil d'Etat peut constater avec plaisir que la plupart des citoyens ont procédé à un examen d'ensemble du nouveau texte et que le bilan leur a paru positif. Il considère ce vote comme une marque de confiance du peuple vaudois dans l'avenir du Canton, et dans la capacité de ses autorités à conduire les réformes qu'appelle, pour les pouvoirs publics, l'évolution de la société.

La nouvelle Constitution entrera en vigueur le 14 avril 2003, date du 200^e anniversaire de la création du Canton de Vaud et de son entrée dans la Confédération. D'ici là, le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre pour que les dispositions immédiatement applicables soient effectivement appliquées, notamment pour ce qui concerne les droits civiques des étrangers établis sur le plan communal et le frein

à l'endettement. Pour les dispositions exigeant une mise à jour de la législation cantonale, il présentera au Grand Conseil un programme législatif tel que, dans le délai de cinq ans prévu par les dispositions transitoires, l'essentiel des lois cantonales soit conforme à la Charte fondamentale.

Dans l'esprit de la nouvelle Constitution, le Conseil d'Etat entend moderniser l'administration, favoriser la transparence, développer des relations de partenariat avec toutes les composantes d'une société beaucoup plus diverse et exigeante que ne l'était celle du XIX^e siècle. Il est conscient que la nouvelle Constitution commande une réforme du Conseil d'Etat lui-même,

de son organisation et de ses méthodes de travail.

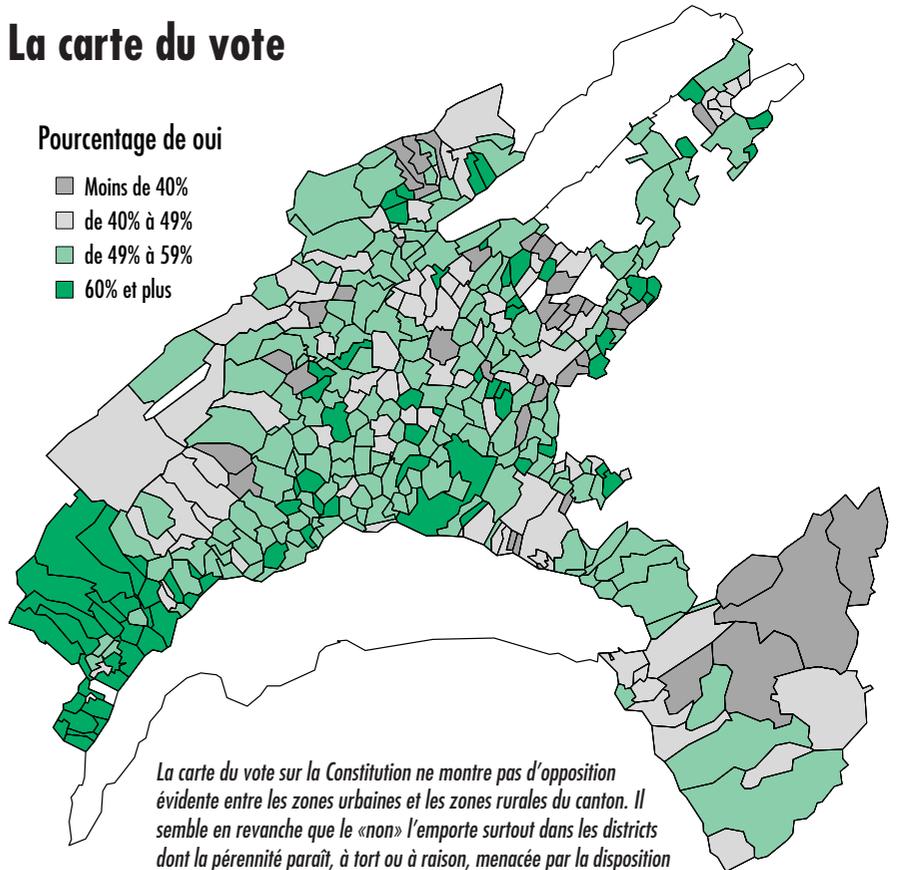
Les conséquences concrètes de la nouvelle Constitution ne sauraient avoir le caractère révolutionnaire dont certains opposants ont exprimé la crainte au cours de la campagne référendaire. Le Conseil d'Etat sait que la nouvelle Constitution est ambitieuse. Les innovations institutionnelles et l'exécution des tâches de l'Etat se réaliseront selon un ordre de priorités que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil devront déterminer, et en fonction des disponibilités financières.

(Communiqué du 22 septembre 2002)

La carte du vote

Pourcentage de oui

- Moins de 40%
- de 40% à 49%
- de 49% à 59%
- 60% et plus



La carte du vote sur la Constitution ne montre pas d'opposition évidente entre les zones urbaines et les zones rurales du canton. Il semble en revanche que le «non» l'emporte surtout dans les districts dont la pérennité paraît, à tort ou à raison, menacée par la disposition prévoyant de ramener le nombre des districts de 19 à une fourchette entre 8 et 12. Les districts où le total des «oui» est minoritaire sont ceux d'Aigle (48,2%), d'Aubonne (48,7%), de La Vallée (46,4%), de Lavaux (46,6%), de Moudon (49,6%) et du Pays-d'Enhaut (27,6%). La palme du «oui» va au district de Nyon (65,8%).

Constitution est adoptée

Et maintenant, qu'est-ce qui nous attend?

Quelles seront, pour l'administration, les conséquences du 22 septembre? Les réponses de Bernard Voutat, délégué du Conseil d'Etat à l'Assemblée constituante.

Comment vivez-vous la dissolution de l'Assemblée?

– C'est une page qui se tourne. Mais après le suivi de ces travaux, c'est aussi une satisfaction. D'un point de vue technique, c'est une étape de franchise. Et, je peux me dire, que mon activité durant six ans n'a pas été complètement inutile. C'est déjà ça.

De grands travaux législatifs attendent l'administration, quelles sont les premières échéances?

– En effet. L'entrée en vigueur est prévue le 14 avril 2003, mais ne vaut que pour les dispositions directement applicables de la nouvelle Constitution. La plupart des modifications doivent être inscrites dans les cinq ans, soit avant le 14 avril 2008. En ce qui concerne les communes, tout doit se faire dans un délai très court de deux ans. Quant à la réduction du nombre de districts, l'Etat dispose d'un délai de 10 ans. Enfin, la mise en place d'une assurance maternité au niveau cantonal devrait intervenir dans un délai de trois ans. Sauf si, entre-temps, un projet est mis en place sur le plan fédéral.

Que va-t-il se passer avant le 14 avril 2003?

– Le Conseil d'Etat doit élaborer un programme législatif qu'il devra transmettre au Grand Conseil, au plus tard, au mois d'avril de l'année prochaine. L'élaboration de ce texte est en bonne voie et le Conseil d'Etat pourrait être en mesure de l'adopter vers la fin de cette année.



Bernard Voutat ignore encore s'il participera aux chantiers à venir.

Comment va s'organiser la répartition des tâches et va-t-on nommer un super coordinateur?

– Tout reste encore ouvert. Nous devons en discuter ces prochaines semaines. Certaines décisions sont suspendues à des données budgétaires. Mais il est clair qu'il faudra mettre en place un dispositif de mise en œuvre à même de coordonner l'ensemble des chantiers sectoriels, qu'il s'agira de conduire en parallèle.

Inégaux face aux changements

De quelle manière les départements vont-ils être impliqués?

– De manière inégale. Tous ne sont pas impliqués dans ce changement. A l'inverse un département comme le DIRE, Département des Institutions et des Relations Extérieures, voit pratiquement toutes ses activités touchées par cette nouvelle constitution. D'autres départements, comme le DFIN, Département des Finances, sont impliqués par des aspects plus ciblés, parfois importants, comme la mise en place d'une Cour des comptes.

Dans quelles mesures les employés de l'Etat sont-ils concernés?

– De manière générale, ils le sont assez peu. (Rire) Sous réserve de la reconnais-

sance du droit de grève dans la nouvelle constitution.

La mise en place d'une nouvelle loi, dans ce contexte, est-elle la même que dans un processus normal?

– Il s'agit d'une procédure législative tout à fait ordinaire. Le Conseil d'Etat présentera ses projets, le Grand Conseil en discutera, les textes adoptés seront soumis au référendum.

Pouvez-vous me donner quelques chiffres comme le nombre de lois qui vont changer?

– Tout d'abord, il y aura cinq chantiers de grandes envergures: la révision du droit ecclésiastique, l'ordre judiciaire, la Cour des comptes, la loi sur les communes et l'organisation territoriale. Et, il y aura aussi beaucoup de toilettages de textes législatifs. Il est difficile de donner un nombre exact de chantiers. Mais, il y en aura environ une quarantaine impliquant des révisions législatives et pour lesquelles il sera nécessaire d'ouvrir un dossier. Certains d'entre eux ne soulèveront pas de difficultés particulières; d'autres en revanche seront plus complexes.

Des ressources supplémentaires

Pour quels coûts?

– Il faut distinguer deux sortes de coûts. Ceux impliqués par la mise en œuvre proprement dite. Il s'agira de dégager progressivement des ressources supplémentaires ou de dégager des forces à l'interne. Cet aspect est actuellement à l'étude. D'autre part, il y a les coûts induits par la nouvelle Constitution. Des évaluations ont été faites, mais l'articulation de chiffres plus précis dépendra des modalités d'application de certaines dispositions. Il est donc prématuré de se prononcer sur cet aspect. Mais il est clair que c'est un paramètre important à intégrer dans chaque chantier législatif sectoriel.

Allez-vous continuer de travailler pour la nouvelle Constitution?

– La seule chose que je puisse affirmer est que mon mandat se termine à la fin de l'année. Une nouvelle étape s'ouvre et mon sort personnel n'est au fond qu'un aspect parmi les autres que j'ai évoqués.

Propos recueillis par Ludmila Glisovic



Des priorités affirmées pour contenir le déficit

Pour contenir le déficit du budget 2003, le Conseil d'Etat a procédé à une sélection rigoureuse des projets nouveaux.

Le Conseil d'Etat a présenté son budget 2003 avec un déficit de 152,7 millions de francs, soit 91 millions de moins que pour 2002. Le meilleur depuis plus de dix ans, ce résultat traduit une progression moins rapide des charges (+3,8%) que des revenus (+5,7%), de même qu'il reflète les priorités et les choix du Gouvernement. Il n'est pas demandé de sacrifices salariaux au personnel, ni de nouvelles contributions aux communes. Plusieurs projets, en revanche, ont été réduits ou différés.

Lourdement affecté néanmoins par les effets BCV et de nouveaux transferts de charges, le budget 2003 devra encore faire face au ralentissement économique ainsi qu'à d'importants défis administratifs.

L'effet BCV

Amorcée en 1994, la tendance à la baisse du déficit structurel de l'Etat se poursuit. Sans les effets du dossier de la Banque cantonale vaudoise (80 millions de francs),

ni les nouveaux reports de charges de la Confédération (30 mios), le budget 2003 aurait affiché une perte de 42 millions, soit un déficit conforme à la planification financière actualisée en mars.

Le projet de budget consolide l'action de l'Etat dans l'enseignement (+97 mios) et la santé (+71 mios) notamment. Le Conseil d'Etat a tenu en outre à développer certaines prestations comme les soins palliatifs, l'encadrement pénitentiaire, la Justice de Paix ou la formation professionnelle. Evitant les coupes douloureuses, il a échelonné la réalisation de nombreux projets sur plusieurs années. La mise en œuvre de la Loi sur le personnel de l'Etat qui entrera en vigueur en janvier 2003 confirme sa neutralité financière, au travers de la nouvelle répartition contributive à la caisse de pension et de l'étalement des augmentations statutaires. Le passage à la taxation annuelle des personnes physiques (revenu et fortune) constitue un autre challenge pour l'Administration vaudoise.

BUDGET 2003



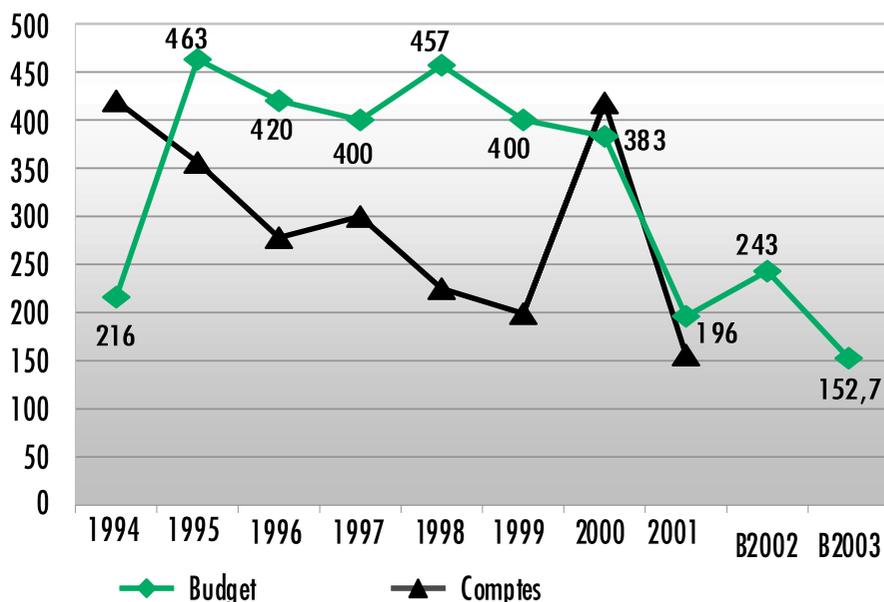
Pascal Broulis, chef du département des finances, lors de la conférence de presse du 23 septembre donnée à l'occasion de la publication du budget 2003.

Impôts à la baisse

En constante progression depuis 5 ans, les impôts sur le bénéfice et le capital tendent à la baisse entre les budgets 2002 et 2003 (-6 mios), en raison de l'affaiblissement économique et boursier qui a conduit les sociétés à revoir leurs prévisions. En dépit d'autres incertitudes liées à l'évolution de la conjoncture et malgré un niveau soutenu des investissements (250 mios), l'Etat devrait retrouver l'année prochaine un degré d'autofinancement positif, et enregistrer une charge d'intérêts stable à cause des taux favorables.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, le Conseil d'Etat a initié une vaste réflexion à l'égard du secteur parapublic. Il entend d'une part que les organismes subventionnés définissent clairement leur stratégie. Il entreprendra d'autre part des négociations sur les conditions de travail dans ce secteur, et s'est donné les moyens logistiques à cet effet. Le Gouvernement réaffirme sa volonté de parvenir à l'équilibre des finances publiques. Dans ce but, il réactualisera la planification financière en fonction du programme de législation qu'il présentera prochainement.

Evolution du déficit



300 postes nouveaux pour appliquer la nouvelle loi sur le personnel

La cinquième semaine de vacances, le congé parental et la compensation à 120% du travail de nuit impliquent l'engagement de personnel supplémentaire, notamment dans les hôpitaux, dans l'enseignement et au Service pénitentiaire.

La Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud entrera en vigueur le 1er janvier 2003, et le projet de budget du Conseil d'Etat se devait de mesurer les incidences financières de sa mise en œuvre. Un recensement auprès de tous les services établit un besoin d'environ 300 postes lié aux améliorations des conditions de travail, pour un coût total de 26,3 millions de francs à charge de l'Etat. Côté financement, une nouvelle simulation des économies réalisées par l'employeur sur la caisse de pension et les augmentations annuelles confirme la neutralité financière de l'opération.

Effectifs renforcés

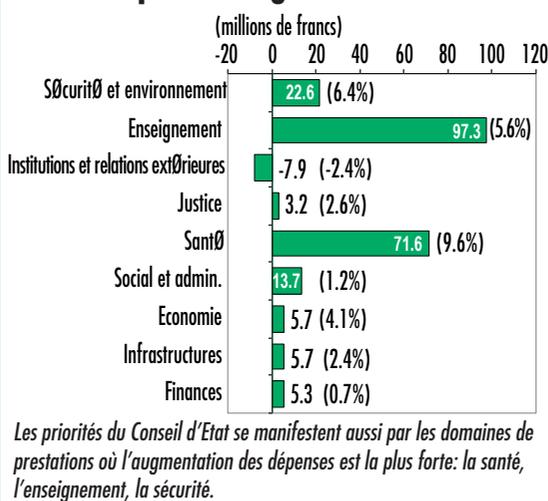
Une heure de travail en moins par semaine, cinq semaines de vacances pour tous, la compensation à 120% du travail de nuit, des nouveaux congés parentaux et de formation constituent quelques points forts de la nouvelle législation. Dans le cadre d'activités nocturnes ou de permanences en particulier, ces innovations généreront une réduction sensible de la disponibilité du personnel. Pour compenser cet effet,

l'Etat doit renforcer ses effectifs: 238 postes seront créés dans les professions soignantes, 36 à la gendarmerie cantonale, 27 dans l'encadrement pénitentiaire, et 6 autres dans différents services ou offices du canton. Dans ce but, une enveloppe de 20,2 millions de francs a été portée au budget 2003 de L'Etat.

Cas particulier, les enseignants obtiennent des mesures compensatoires adaptées à leur activité (*voir article ci-dessous*).

Au final, l'Etat devrait donc consacrer l'année prochaine 26,3 millions à la mise en place des nouvelles dispositions. Une somme importante, mais néanmoins modeste au regard de la masse salariale brute de l'ordre de 1,9 milliard de francs.

Où les dépenses augmenteront



Neutralité financière

Rappelons que le principe de la neutralité financière repose sur la réallocation par l'Etat des «non-dépenses» réalisées sur la caisse de pension et les augmentations statutaires. Dans le premier cas, la part de cotisation de l'employeur est ramenée de 16 à 15%, tandis que celle des collaborateurs passe de 8 à 9% afin de maintenir le niveau de financement de la Caisse. Les hausses salariales pour leur part seront réparties en moyenne sur 20 annuités au lieu de 14. Calculés par des organismes spécialisés, les effets financiers qui en résultent devraient compenser entièrement les coûts.

Olivier Dessimoz

Dispositions particulières pour le corps enseignant: trois jours de «non-école» et décharges en fin de carrière

L'application de la nouvelle loi sur le personnel aux enseignants nécessite des modifications de la loi scolaire et de la loi sur l'enseignement secondaire supérieur, afin de concrétiser les mesures compensatoires négociées entre le Conseil d'Etat et les associations concernées. Désormais adoptées par le Conseil d'Etat, ces propositions vont être soumises au Grand Conseil pour être traitées avant la fin de l'année.

Le 10 avril 2001, le Conseil d'Etat, les syndicats et associations faïtières des enseignants ont conclu un accord portant sur les mesures compensatoires prévues dans l'enseignement en regard de l'entrée en vigueur le 1er janvier 2003 de la nouvelle loi sur le personnel.

L'application de ces mesures compensatoires, au nombre de trois, implique des modifications légales, tant dans la loi

scolaire du 12 juin 1984 que dans la loi sur l'enseignement secondaire supérieur du 17 septembre 1985. Afin de pouvoir respecter le calendrier prévu, soit l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1er janvier 2003, le Grand Conseil devrait se prononcer d'ici à la fin de l'année sur les modifications légales proposées aujourd'hui par le Conseil d'Etat. Pour rappel, ces modifications ont été définies de concert par le Conseil d'Etat et les syndicats et associations faïtières des enseignants. Elles comprennent trois volets:

- Trois jours de «non-école» correspondent à la cinquième semaine de vacances et à la diminution du temps de travail d'une heure hebdomadaire accordées aux autres employés de la fonction publique.
- Six périodes de décharge hebdomadaires sont prévues en fin de carrière, à répartir sur les trois dernières années d'activité.

- Une possibilité de congé sabbatique destiné à favoriser le renouvellement ou le perfectionnement professionnel en cours de carrière. Il permettra aux enseignants de prendre part à des activités socio-éducatives, socio-culturelles, humanitaires, ou encore de se perfectionner dans le domaine des disciplines enseignées ou en pédagogie. Le congé sabbatique pourra être octroyé dès l'équivalent de dix ans d'ancienneté.

Les deux dernières mesures permettront, de plus, d'engager de jeunes enseignants pour reprendre les cours dont les titulaires sont libérés par leurs décharges ou leurs congés. Le financement de ces mesures, inscrit dans un cadre de 12 millions par année, est garanti par la modification de la répartition des cotisations à la Caisse de pension et par l'étalement des augmentations annuelles. (com.)

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFIN Département des finances

Chef-fe de projets de recherche ou chargé-e de recherche pour le Service de recherche et d'information statistiques **100%**

Mission: le Service cantonal de recherche et d'information statistiques a pour mission de rassembler, produire, analyser et diffuser les informations statistiques du canton et de la Ville de Lausanne. Vous conduirez et exécuterez des travaux de production et de recherche quantitative dans le domaine de l'économie, en particulier dans celui de la vie active, de l'aide sociale, du chômage et du marché du travail de la région lausannoise.

Profil: chef-fe de projets de recherche: titre universitaire, avec pratique de 3 ans en règle générale dans le domaine de la recherche. Aptitude à diriger un groupe de chercheurs ou à assumer seule la conduite d'une recherche. Chargé-e de recherche: titre universitaire, pratique jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum, ou pratique de 5 ans en règle générale en qualité de chercheur/euse associé-e. Aptitude à assumer la responsabilité ou la co-responsabilité d'une recherche. Idéalement, expérience de 3 ans environ dans le traitement des données statistiques. Goût pour le travail en équipe. Intérêt pour les problèmes urbains et les chiffres, aisance rédactionnelle. Maîtrise d'Excel; la connaissance de SAS serait un avantage, de même qu'une bonne compréhension de l'allemand et de l'anglais.

Renseignements: M. Jean Campiche, 021/316.29.40

Adresse: réf. 3745G, Secrétariat général du DFIN, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 – 1014 Lausanne

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Directeur/trice général-e (Chef-fe de l'office de la HESV, Haute école spécialisée vaudoise) **100%**

Mission: assume la direction générale du domaine cantonal de la HES vaudoise, partie prenante au concordat intercantonal de la HES-SO et à la convention intercantonale de la HES-S2 (et ses règlements d'application) (hors classes).

Profil: Formation universitaire complète (niveau doctorat) de préférence dans le domaine de la gestion d'entreprise ou du droit. Expérience confirmée de plusieurs années dans une fonction dirigeante de haut niveau dans une institution privée ou publique de grande envergure. Personnalité affirmée, sens de la négociation, maîtrise de systèmes de gestion complexes, connaissance du secteur public, maîtrise des outils informatiques, maîtrise de l'allemand.

Renseignements: M. Jean-Pierre Rochat, 021/316.63.06

Adresse: réf. 3752G, Service du personnel de l'Etat de Vaud, M. Didier Gasser, Caroline 4 – 1014 Lausanne

Adjoint-e pédagogique à l'Office de la HESV **50%**

Mission: participer à la mise en oeuvre de l'organisation cantonale vaudoise des formations HES santé-social (HES-S2). Contribuer au développement de la coordination entre les 5 sites de formation et de la communication avec les partenaires de la HES-S2. Collaborer à la promotion des 8 filières de formation HES-S2. Assurer le suivi des dossiers (cl. 29-31).

Profil: licence universitaire en sciences psycho-pédagogiques diplôme fédéral d'une école de la santé et du social reconnue ou titre jugé équivalent. Expérience dans les secteurs de l'enseignement et connaissances des langues. Pratique de 5 ans en règle générale. Pratique de 3 - 5 ans en rapport avec le domaine de la recherche et/ou de la formation professionnelle supérieure dans le domaine de la santé et du social. Capacités d'organisation, sens de l'initiative. Bonne aptitude au travail en équipe.

Renseignements: Mme Anne-Marie Maillefer, 021/316.63.61

Adresse: réf. 3751G, Service de la formation professionnelle, Office des HES, Mme Anne-Marie Maillefer, St-Martin 24 – 1014 Lausanne

Directeur/trice de l'établissement primaire de la Sallaz, Lausanne **100%**

Mission: direction de l'établissement primaire de la Sallaz (cl. 28-30).

Profil: Brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires ou titre jugé équivalent. Une connaissance approfondie de l'école vaudoise et des projets pédagogiques actuels, de l'intérêt et de la compétence pour la gestion administrative et des ressources humaines, ainsi que la maîtrise des outils informatiques de base seraient des atouts.

Délai d'envoi des candidatures: 15 octobre 2002

Renseignements: M. Oscar Tosato, 021/315.62.00

Adresse: réf. 3741G, Office du personnel enseignant, Rue de la Barre 8 – 1014 Lausanne. Prière d'adresser une copie de votre offre de service au Secrétariat de la Commission scolaire, Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, case postale 16, 1000 Lausanne 9.

Premier/ère secrétaire B au Gymnase de la Cité **100%**

Mission: secrétariat du directeur. Comptabilité générale de l'établissement. Tenue de dossiers. Archivage. Responsabilités envers le personnel d'une petite équipe (à définir) (cl. 17-19).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent, ou CFC de bureau et pratique de 8 ans en règle générale. Effectue de manière indépendante des travaux administratifs spéciaux demandant de l'initiative et des connaissances approfondies. Connaissance en comptabilité, si possible des logiciels PROCOFIEV et ZADIG de l'Etat de Vaud. Pratique de l'informatique administrative. Maîtrise du français, entregent, facilité d'adaptation et d'intégration.

Renseignements: M. J.-F. Durussel, 021/316.35.35

Adresse: réf. 3743G, Gymnase de la Cité, M. J.-F. Durussel, Pl. de la Cathédrale 1 – 1005 Lausanne

Bibliothécaire B pour l'Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud à Yverdon-les-Bains 50%

Mission: En collaboration avec les personnes en place: cataloguer et indexer dans NEBIS (acquisitions + fonds ancien); animer le service de prêt; participer aux diverses autres tâches bibliothéconomiques. (cl. 14-17).

Profil: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre jugé équivalent. Ou pratique de 3 ans environ en qualité de premier/ère assistant-e de bibliothèque avec responsabilités de bibliothécaire diplômé-e. Priorité sera donnée à un-e bibliothécaire (spécialiste HES en information documentaire, diplômé-e BBS, EID ou équivalent). L'habitude de travailler avec les outils informatiques et internet est attendue; la connaissance du logiciel ALEPH serait un atout. Le cas échéant, moyennant une répartition différente des tâches au sein de l'équipe en place, l'engagement d'un-e titulaire du CFC d'assistant-e en information documentaire serait envisageable. Poste d'une durée d'environ 2 ans.

Renseignements: M. Jean-Louis Cuche, 024/423.22.20

Adresse: réf. 3325G, EIVD, M. Marc Pedroli, Rte de Cheseaux 1 – 1400 Yverdon-les-Bains

(2 postes) Employé-e principal-e d'administration à la faculté de droit, Université de Lausanne 50%

Mission: secrétariat et gestion administrative du Centre de droit pénal. Courrier, correspondance, préparation de documents pour les cours ou les examens, démarches auprès d'autorités suisses et étrangères, de tribunaux, etc. Gestion des paiements et de l'économat. Information et renseignements aux étudiants. Publication d'informations sur internet. Saisie de manuscrits scientifiques. Organisation de colloques. Gestion d'une petite bibliothèque. Archivage (cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise de la dactylographie. Bonnes connaissances d'informatique (Word, Excel, bases de données). Excellente orthographe. Connaissance d'allemand et d'anglais (dactylographie ou prise sous dictée). Bonne organisation. Qualités relationnelles. Discrétion.

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692.27.61

Adresse: réf. 3754G et 3755G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Mme Tessa Gozzo, BRA – 1015 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration à la Gestion des locaux de l'Université de Lausanne 50%

Mission: gestion des réservations des salles de cours de l'Université. Participation à la gestion des places de parc, des frais de téléphone et des frais d'exploitation des bâtiments. Secrétariat.(cl. 14-16).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Maîtrise du français (rédaction). Maîtrise des outils de bureautique usuels (Word, Excel, bases de données) et aisance avec Internet et le courrier électronique. Bonne organisation. Sens de l'adaptation. Bonnes qualités relationnelles et sens du service.

Renseignements: M. Pierre-Alain Meier, 021/692.26.11

Adresse: réf. 3746G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Mme Tessa Gozzo, BRA – 1015 Lausanne

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

Conseiller/ère juridique A au Service de justice, intérieur et cultes 50%

Mission: au service de l'Administration et du Conseil d'Etat, donner des avis de droit, à instruire des recours, à rédiger des projets de décision à un niveau gouvernemental et à élaborer des textes normatifs. Travail passionnant, autonome et varié au sein d'une équipe spécialisée et dynamique (cl. 27-31).

Profil: brevet d'avocat-e. Goût pour la chose publique.

Renseignements: M. Jean-Paul Jubin, 021/316.45.45

Adresse: réf. 3740G, Service de justice, intérieur et cultes, M. Jean-Paul Jubin, Pl. Château 1 – 1014 Lausanne

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

Employé-e de commerce pour la Police cantonale – Police de sûreté 50%

Mission: effectuer, dans le cadre des directives générales, l'ensemble des tâches liées au secrétariat de la Brigade financière: travaux de secrétariat (dactylographie, courrier, téléphone, tableaux de service et gestion de divers fichiers informatiques, gestion de l'économat). Appui aux enquêtes (audition, fichiers d'enquêtes). Statistiques et planification (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Maîtrise des outils informatiques (Word office, Excel, Lotus Note, Powerpoint, File Maker Pro). Maîtrise du français (excellente orthographe, rédaction aisée). La connaissance d'autres langues, notamment de l'allemand et de l'anglais, est un atout. Discrétion, sens de la confidentialité, capacité d'adaptation et d'intégration, esprit d'équipe, autonomie, capacité à prendre des initiatives et des responsabilités, résistance au stress. Nationalité suisse ou permis C, casier judiciaire vierge.

Renseignements: M. Philippe Gitz, 021/644.86.71

Adresse: réf. 3690G, Police cantonale, Mme Rachel Bressoud, Centre de la Blécherette – 1014 Lausanne

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Directeur/trice général-e des Hospices cantonaux 100%

Mission: les Hospices cantonaux - Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) du canton de Vaud - assument, en collaboration avec la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne, les missions de soins, de recherche et de formation des institutions hospitalières publiques du canton. Le cadre légal fixe les bases d'un contrat de prestations et d'un plan stratégique de développement pour cette institution. Son autonomie se traduit notamment par la capacité à dispenser des prestations de façon qualitative et économique. Dans ce contexte, les Hospices cantonaux mettent en oeuvre les principes de délégation des compétences et responsabilités, d'évaluation et de contrôle. Les responsabilités exercées concernent les domaines suivants: Stratégie et gestion: vous êtes responsable des aspects stratégiques et des décisions



opérationnelles majeures dans le cadre d'un comité de direction que vous présidez. Politique: pour les sujets politiques, vous êtes en relation directe avec le Conseiller d'Etat Chef du DSAS et collaborez étroitement avec les instances politiques cantonales. Direction: vous dirigez le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), regroupant les départements somatiques, psychiatriques et de santé communautaire. Activités hospitalo-universitaires: vous participez de manière active aux travaux du Décanat de la Faculté de médecine. Réseau: dans un esprit d'ouverture et de complémentarité, vous développez des liens avec les milieux professionnels cantonaux, intercantonaux et nationaux du secteur de la santé. Les Hospices cantonaux représentent un groupe hospitalier universitaire de plus de 6000 collaborateurs et collaboratrices. Vous gérez un budget de l'ordre de 900 millions de francs. Vous êtes à la tête d'un environnement de travail humain, technique et logistique de grande valeur et pouvez compter sur une équipe performante pour vous accompagner dans vos tâches de direction (hors classe).

Profil: De formation universitaire ou jugée équivalente, vous possédez une solide expérience dans le domaine de la gestion et si possible de la santé. Vous assumez depuis plusieurs années une fonction de direction ou bénéficiez d'une large pratique au sein d'une organisation comprenant des responsabilités comparables. D'esprit entrepreneurial, vous savez diriger et motiver une équipe de haut niveau. Vos qualités de stratège et de diplomate sont un atout essentiel dans les processus de négociation. Des conditions de travail en rapport avec ces importantes responsabilités sont proposées.

Délai d'envoi des candidatures: 31 octobre 2002

Renseignements: M. Bernard Decrauzat, 021/316.50.02

Adresse: réf. 3748G, Service du personnel, M. Frédéric Daler, Caroline 4 – 1014 Lausanne

Adresse: réf. 3750G, UID, M. Claude-Albert Müller-Theurillat, Rue Caroline 11 – 1014 Lausanne

Juriste (secrétaire juriste) au Service de l'emploi, instance juridique chômage 100%

Mission: régler les contentieux en matière d'assurance-chômage entre les assurés et les autorités d'application de la loi dans le canton de Vaud (cl. 22-25).

Profil: licence en droit. Esprit d'analyse, de synthèse et de décision, aisance rédactionnelle, maîtrise de la bureautique (Word, Excel), notions d'allemand juridique. Connaissance de la LACI et du droit du travail.

Délai d'envoi des candidatures: 11 octobre 2002.

Renseignements: Mme Françoise Favre, 021/316.60.93

Adresse: réf. 3753G, Service de l'emploi, M. Marc Bernoulli, Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne

Employé-e d'administration pour l'ORP de Moudon 100%

Mission: accueil, téléphones, travaux de réception, renseignements généraux aux usagers, tâches administratives et de soutien au travail de conseiller (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Intérêt et goût pour le domaine des assurances sociales. Bonne capacité rédactionnelle et maîtrise de l'environnement MS Office. Mobilité géographique.

Renseignements: Mme Marie-Hélène Drouillard, 021/905.95.00

Adresse: réf. 3758G, Office régional de placement, Mme Marie-Hélène Drouillard, Rue du Temple 9, CP – 1510 Moudon

DEC Département de l'économie

Spécialiste bureautique B (coordinateur/trice TED 3) 100%

Mission: garantir le support aux utilisateurs du Département et assumer les tâches qui en découlent. Garantir la coordination, l'assistance à la maîtrise d'oeuvre pour les projets informatiques des entités suivies. Planifier, adapter et dispenser la formation informatique des applications spécialisées (cl. 24-26).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent et pratique de 5 ans en règle générale dans l'informatique ; ou CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent et pratique de 10 ans en règle générale dans l'informatique dont 5 comme analyste programmeur/euse. Lotus Notes (utilisation, administration, développement). Connaissance en micro-informatique de réseau, Windows dans un environnement de réseau distribué. Expérience dans le support utilisateurs (sécurité, connectique, bureautique) et l'informatique partagée. Anglais technique. Allemand: atout.

Renseignements: Claude-Albert Müller-Theurillat, 021/316.59.84

OJV Ordre judiciaire vaudois

Assistant-e social-e A ou B à l'Office du tuteur général 50%

Mission: prise en charge individuelle de mandats tutélaires de mineurs. Evaluation de situations sociales, familiales, socio-professionnelles et formatives; collaboration avec l'ensemble du réseau socio-éducatif et sanitaire. Travail avec les familles.

Profil: assistant-e social-e A: diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique de 6 ans en règle générale dès l'obtention du titre. Assistant-e social-e B: diplôme d'assistant-e social-e ou titre jugé équivalent. Expérience confirmée du travail social polyvalent. Intérêt pour le travail auprès des jeunes et leurs familles. Aptitude à la communication, aisance rédactionnelle, sens de la négociation, autonomie; intérêt pour le travail auprès de jeunes mères. Maîtrise des logiciels Word et Excel.

Renseignements: M. Maurice Meillard, 021/316.66.95 ou 021/316.66.93

Adresse: réf. 3744G, Office du tuteur général, Mme Marianne Bornicchia, Ch. de Mornex 32 – 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)

Faut-il laisser les élèves tutoyer leur prof?

En marge de la conférence donnée par Maurice Nanchen, ancien directeur adjoint du service médico-pédagogique valaisan, sur l'incivilité et l'éducation, le sujet du tutoiement et de son usage au sein de l'école lui est aujourd'hui soumis.

Dans la Gazette du 7 août figurait le compte-rendu de la conférence tenue par Maurice Nanchen sur la part de l'éducation dans l'incivilité et la violence des jeunes, le 4 juillet sous l'égide de «Midi Ouvertures». Nous vous avons offert de poursuivre la discussion par vos remarques et questions en adressant vos contributions. Au delà de cas personnels qui nous sont parvenus, nous avons soumis une question qui nous paraît délicate à l'appréciation de Maurice Nanchen, pensant qu'elle était de nature à intéresser grand nombre d'entre nous.

Salut Catherine! Tu vas bien?

A la rentrée scolaire, une enseignante de 5e année de la Côte a eu la surprise de se faire interpellé par un de ses élèves: salut Catherine*, tu vas bien? Que vas-tu nous faire faire aujourd'hui? Le ton n'était pas agressif mais l'enseignante n'avait pas, jusqu'ici, l'habitude de se faire tutoyer par ses élèves et est restée assez interloquée.

S'étant renseignée, elle apprit qu'il s'agissait d'une pratique répandue dans les petites classes et qui perdure, apparemment, jusqu'en 4e, comme l'a confirmé l'élève en question. D'où l'idée de poser les cinq questions suivantes à Maurice Nanchen:

- Selon vous, jusqu'où faut-il favoriser la complicité avec les élèves?
- Les élèves peuvent-ils tutoyer les profs?
- Si oui, jusqu'où, jusqu'à quel âge et qu'est-ce que cela apporte?
- Si non, pourquoi et quels sont les risques?
- Question subsidiaire: que doit faire cette enseignante?

«Tu» ou «vous», une façon de marquer le rapport hiérarchique

«Dans notre culture, le choix du tutoiement ou du vouvoiement définit la distance à laquelle un interlocuteur souhaite se situer par rapport à un autre. Il y a quelques générations en arrière, les enfants vouvoiaient leurs parents: cela servait notamment à bien marquer le rapport

hiérarchique qui existait entre eux. Un jour - bien avant mai 68 - le tutoiement s'est généralisé. Pour ma part, j'ai toujours tutoyé mes parents, lesquels vouvoiaient les leurs. Cela m'est toujours apparu comme très «naturel» et bien agréable.

A un moment où le tutoiement du maître par l'élève commence, de-ci de-là, à se répandre, il est bon de rappeler que l'école n'est pas la famille! On sait que les enfants de quatre ans qui entrent à l'école enfantine commencent par tutoyer leur maîtresse, reproduisant le code qu'ils utilisent avec leurs parents. Mais l'enseignante de ce niveau (et, si nécessaire, des suivants) a pour mission de favoriser le passage en douceur des «règles de la famille» aux «règles de l'école», notamment le vouvoiement de l'adulte.

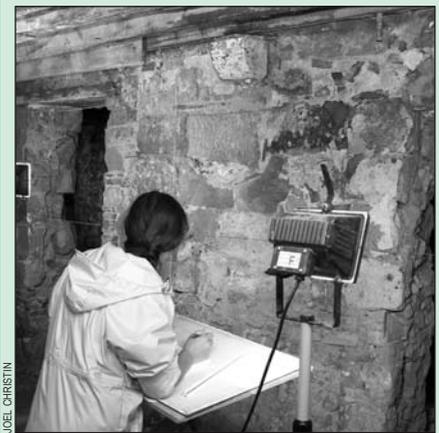
Le fait qu'aujourd'hui la transition se prolonge dans certains cas jusqu'à l'âge de 10 ans correspond bien à la tendance que j'observe partout de déléguer le «normatif» aux suivants (les parents le délèguent aux enseignants, les premiers enseignants à ceux des grandes classes, et ainsi de suite) considérant que de jouer les prolongations sur l'axe affectif, c'est tant de gagné sur la dureté de la vie.

Le tutoiement et l'autorité

A l'heure où de plus en plus de parents répugnent à se positionner de manière hiérarchique face à leurs enfants - avec l'excès de pouvoir qui en résulte souvent pour la jeune génération, mais finalement à son préjudice - je pense que l'école doit demeurer le lieu où il n'est pas possible d'échapper à l'apprentissage de la vie sociale. Vouloir gagner l'adhésion des élèves par la familiarité et une proximité excessive me paraît un leurre, qui se traduit souvent par la perte du leadership sur la classe et finalement par des atteintes à la santé.

En bref, le passage au vouvoiement devrait se réaliser dans les meilleurs délais, comme quelque chose qui va de soi et qui honore l'enfant qui en est capable.»

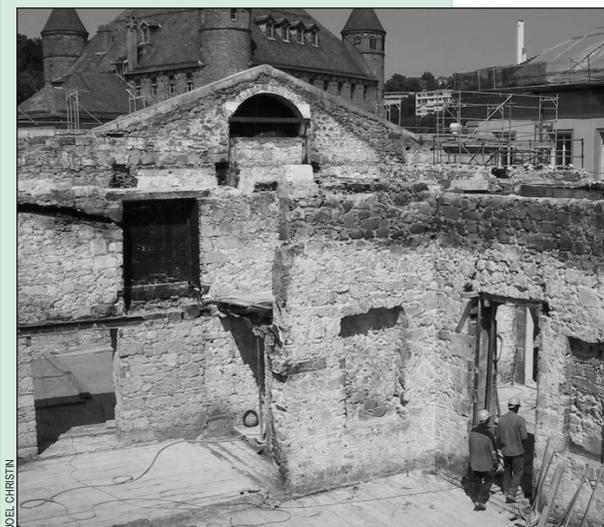
Maurice Nanchen



Les archéologues ont effectué des relevés des maçonneries d'époque..

Mis à nu par le feu, les murs du bâtiment Perregaux se racontent

L'incendie qui a détruit le bâtiment habitant notamment l'hémicycle du Grand Conseil, le 14 mai dernier, a mis la maçonnerie à nu, donnant lieu à quelques découvertes inattendues et laissant apparaître les murs médiévaux sur lesquels l'architecte Perregaux avait basé ses plans. Les relevés archéologiques donneront de précieuses indications pour reconstituer l'histoire du site. **Samedi 12 octobre, de 9h à 17h**, le site sera ouvert au public qui pourra parcourir les décombres du fumoir, de la salle du Grand Conseil et du vestibule et écouter les spécialistes.



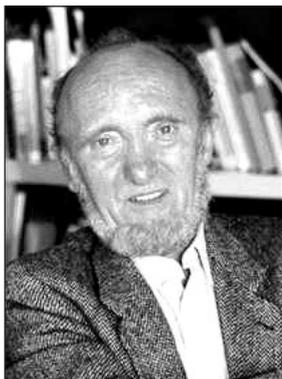
Et maintenant que fait-on?



Le CEP fête ses 10 ans avec vous ...

... et vous invite à découvrir la construction de l'espèce humaine selon Albert Jacquard dont la conférence clôturera la journée du 8 octobre. Une journée qui offrira auparavant un choix de sessions de formation destinées aux cadres et chefs de projets de l'administration.

Le Centre d'éducation permanente de l'Etat de Vaud (CEP) organise à l'occasion de son 10^e anniversaire, le 8 octobre prochain, une journée d'information et de démonstrations. Son but? Faire découvrir la diversité et



«L'espèce humaine est à construire», tel est le thème de la conférence qu'Albert Jacquard donnera le 8 octobre prochain.

la richesse des techniques de formation actuellement disponibles. Et cerise sur le gâteau: le célèbre généticien français, Albert Jacquard, donnera une conférence ouverte à tous les collaborateurs de l'administration cantonale sur les multiples facettes de l'espèce humaine et leur avenir.

Plus de formation grâce à la nouvelle loi sur le personnel

Une manifestation qui est aussi largement motivée par l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2003, de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat. Cette situation va rendre encore plus importante la responsabilité de tous les cadres et responsables hiérarchiques d'orienter leurs collaborateurs vers des formations opportunes. Une façon concrète d'ajouter de la valeur à leurs compétences ainsi que de promouvoir le développement de leurs équipes et enfin d'assurer leur propre évolution.

Floraison de cours et d'ateliers

Dans cette optique, une cinquantaine d'ateliers, de séances de démonstrations ou de stands ont été mis sur pied pendant la journée du 8 octobre. Destinés en priorité à tous les responsables hiérarchiques, cadres spécialistes et chefs de projets, ils leur permettront de découvrir les offres existantes et de renforcer leurs contributions concrètes à l'application de la nouvelle loi en matière de formation.

10^e anniversaire du CEP: «La formation dans tous ses états», de 9h à 17h, à l'Université de Lausanne, au BFSH 1. Infos: www.cep.vd.ch (voir sous festivités 10 ans).

Programme de la journée du 8 octobre

09h00

- E: Surfez dans un e-campus universitaire: l'exemple du cours SOMIT (EL-15)
- O: Postgrades à la HEV: plein de nouveautés! (OC-5)
- BD: Bilans de compétences, arrêt sur image, création de scénarios (X13)
- CD: Une introduction à l'esprit et l'attitude «coaching» (X20)
- ED: Le pentagramme: de la réalité professionnelle à la définition d'une priorité d'action par personne et par service (X16)
- D: Le feedback collaborateurs/clients, outil privilégié de développement du cadre (D2-X3)

10h00

- E: Comparer et évaluer des formations e-learning: quels critères? (EL-11)
- O: Manager public, vecteur du changement – témoignage (OC-3)
- BD: Insights Discovery: une aventure haute en couleur! (X12)
- CD: Le coaching, une alternative au conseil et à la formation (X10)
- ED: Piloter et conduire un projet, ce qu'on peut en apprendre (X17)
- D: Parcours Labyrinthe – Expérimentez concrètement le changement (X14)

11h00

- E: Créez vous-même un module d'une leçon interactive (EL-12)
- O: Un cycle de formation en management pas comme les autres! (X1)
- BD: Découvrez le processus d'un bilan de compétences (X6)
- CD: Vivez un entretien de coaching en direct (X3)
- ED: Construire l'intelligence collective (X7)
- D: Assistez à une démonstration d'assessment (D-4)

Pause de midi – Stands: Restaurant Le Dorigny: session spéciale chef-fe-s de service

13h30

- E: Expérimentez une gamme de produits e-learning en management de projet (EL-14)
- O: Le Mastère de l'IDHEAP, vous connaissez? (OC-2)
- BD: L'impact du feedback sur le développement des hommes et des organisations (X8)
- CD: Vivez une mise en action comme outil de teambuilding (X15)
- ED: Réalisez et interprétez votre profil d'équipier (D-1)
- D: Construire des questionnaires pour définir des besoins de formation (X9)

14h30

- E: Découvrez les facettes de l'interactivité d'un cursus e-learning d'une multinationale (EL-16)
- O: MBA et 6 postgrades à l'Ecole des HEC, comment choisir? (OC-1)
- BD: Development Center dans les entreprises (X19)
- CD: Coaching: punition ou récompense? (X11)
- ED: Suivez de A à Z la réalisation d'un profil d'équipe (D-3)
- D: Les enjeux de la voix dans la communication (X4)

15h30

- E: Participez à la création d'un cursus à partir de contenus payants (EL-13)
- O: Itinéraire de formation pour un système de management efficient (X18)
- BD: Tout sur la formation continue à l'Université de Lausanne! (OC-4)
- CD: Conférence chef-fe-s de service, séance interne (CCS)
- ED: Apprenez à décider en groupe avec un simulateur de formation (EL-17)
- D: Nous n'enseignons rien! (X2)

1700

Conférence d'Albert Jacquard sur le thème *L'espèce humaine est à construire*, au grand auditoire. Ouvert à tous les collaborateurs, réservation obligatoire.

E: E-learning, O: Offre cadres, B: Bilan - Développement, C: Coaching - Développement, ED: Equipe - Développement, D: Découvertes

La vie selon Haydé dans les couloirs des urgences pédiatriques du CHUV

Las! Le personnel soignant, les jeunes patients, leur familles et les visiteurs du service des urgences pédiatriques du CHUV ne pouvaient plus voir les murs en peinture. Orange et violet. Grâce à la dessinatrice Haydé, de malicieuses bestioles se poursuivent de par les méandres des couloirs tendus d'un crème tendre.



Si Haydé a pleuré lors de sa première visite au service des urgences pédiatriques du CHUV, elle y a toutefois rencontré ses plus beaux contacts humains alors qu'elle travaillait à ses peintures murales.

Trois chats qui se balancent, insouciant et réapparaissent de la volée de portes d'ascenseurs voisins, infirmières, médecins et visiteurs aux regards éperdus Les soins intensifs de pédiatrie du CHUV ressemblaient aux kilomètres de couloirs des autres services. Borgnes, alignement impeccable de portes, feutrés et redoutablement propres. Depuis une année toutefois, la vie s'est progressivement emparée des murs autrefois impavides, tout d'orange vif et de violet revêtu: poulets rigolards, souris friponnes et autres chiens intrépides les ont transformés en un vaste terrain de jeux, aussi joyeux que coloré. La faute à Haydé, une auteur et illustratrice de livres pour

enfants lausannoise qui, en collaboration avec l'équipe soignante, a parsemé les couloirs de la pédiatrie de petites bêtes croquignolesques dont même l'hygiène rigoureuse de l'hôpital ne peut aujourd'hui se passer. Depuis un an qu'Haydé croque un bestiaire aussi tendre que loufoque, il ne se passe pas une semaine sans qu'on lui demande de glisser une souris ici, un chat parachutiste sur ce mur-là.

Un changement de décors souhaité par l'équipe médicale

Soigner des enfants dans une unité de soins intensifs, prendre en charge l'inquiétude et la douleur des parents, autant de défis lourds à porter pour le personnel hospitalier.

Pourquoi ne pas alors respirer des bulles de rêve et de bonheur, afin de se donner du courage, de continuer à rire et de jouer? A la demande du personnel soignant, Caroline de Watteville, chargée des affaires culturelles du CHUV, se met à la recherche de l'artiste capable de parler aux enfants, tout en créant des œuvres de qualité. «L'art à l'hôpital est un choix de société, il permet autant l'évasion, le ressourcement que le dialogue. Il devient vecteur de vie». Avec sa farandole d'animaux, le chat Milton en tête, Haydé fut celle par qui la vie jaillit aujourd'hui dans tous les recoins des urgences pédiatriques. Et de rêver que les petites bêtes se mettent en tête de cabrioler au-delà du 5e étage du CHUV. – AG



Au détour d'un couloir, dans l'encoignure d'une porte, à califourchon sur un bouton d'ascenseur ou sagement assis dans la salle d'attente, suivez la farandole des petites bêtes d'Haydé!



Les décisions de la quinzaine

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Le Conseil d'Etat fixe les conditions relatives aux subsides des primes d'assurance-maladie

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté fixant les paramètres de calcul pour l'octroi des subsides aux primes d'assurance-maladie pour 2003, en tenant compte des augmentations de primes demandées par les assureurs, du fait que le revenu de référence est celui d'une nouvelle période fiscale et de l'enveloppe budgétaire que lui attribue la Confédération. Le poids de l'augmentation des primes est tel que le solde restant à la charge des assurés partiels sera plus élevé en 2003 qu'en 2002, malgré la décision du Conseil d'Etat d'utiliser l'entier de l'enveloppe annuelle attribuée au canton, à laquelle il a encore ajouté environ 10 millions pris sur l'excédent des années 2000 et 2001.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

Réduction de l'horaire hebdomadaire de travail des médecins assistants : 55 heures dès janvier 2003

Le Conseil d'Etat a décidé d'anticiper la réduction de l'horaire hebdomadaire de travail des médecins assistants et il a modifié les règlements concernés afin qu'ils diminuent leurs horaires hebdomadaires de 60 à 55 heures par semaine dès janvier 2003. Ces horaires passeront à 50 heures par semaine, au plus tard en janvier 2005.

DSAS, Charles-Louis Rochat, Chef du Département de la santé et de l'action sociale 021 316 50 06 - DSAS, Marc Weber, Adjoint, Service de la santé publique, 021 316 42 24

Evaluation du contrat de prestations 2001 des Hospices cantonaux et de l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du Service de la santé publique (SSP) et du Service des affaires universitaires (SAU) concernant l'évaluation du contrat de prestations 2001 entre le Conseil d'Etat, les Hospices cantonaux et l'Université de Lausanne. Le SSP et le SAU ont examiné les engagements pris par les Hospices et l'Université, et ont estimé qu'ils avaient rempli leur contrat: les prestations décrites ont été fournies, les engagements en matière de performance respectés, les Hospices bouclent leurs comptes avec un léger bénéfice, et les projets prévus ont été réalisés. Le Conseil d'Etat a transmis ce rapport aux présidents des

Commissions permanentes des finances et de gestion ainsi qu'aux membres de la Commission spécialisée de santé publique.

Marc Diserens, chef du Service de la santé publique, 021 316 42 41

DINF

Département des infrastructures

Transports publics: règlement sur la répartition des contributions versées par les communes

Le Conseil d'Etat a adopté un règlement sur la répartition entre communes des contributions accordées aux transports publics. Ce règlement apporte à la Loi cantonale sur les transports publics des précisions concernant le chiffre de population à prendre en compte et la manière de calculer le coefficient de qualité de desserte des communes, deux données qui interviennent dans le calcul des contributions. Dans un arrêté, le Gouvernement a en outre fixé le périmètre des régions de transport public. Les sept bassins décrits dans cet arrêté correspondent aux périmètres retenus lors de la consultation effectuée en mai 2000 à ce sujet.

Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021 316 73 70 - Thierry Tronchet, économiste au Service des transports, 021 316 73 77

Non au projet de modification de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire

Consulté par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur le projet de modification de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le Conseil d'Etat juge le texte proposé insatisfaisant car il ne répond pas aux objectifs de clarification et d'ouverture annoncés. La révision proposée porte sur les constructions situées hors de la zone à bâtir; aux yeux du Conseil d'Etat, elle est confuse et complexifie encore la matière. Le Conseil d'Etat émet des propositions de modification de l'OAT qui pourraient être mises en vigueur rapidement. Il propose à terme une refonte complète de la législation fédérale.

Me Chantal Dupré, adjointe à la cheffe du Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 31

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Accès du public aux rives: modifications du règlement

Les dispositions réglementaires concernant l'accès aux constructions établies sur le domaine public des eaux par le public étant lacunaires,

le Conseil d'Etat a décidé de les remplacer par deux nouvelles dispositions insérées dans le règlement d'application de la loi sur les eaux (RSV 7.2 C). Le premier article vise les ouvrages fixes; ceux-ci demeurent accessibles au public, à moins que le contraire ne soit prévu. Le deuxième article vise les installations légères; celles-ci sont interdites au public, à moins que leur propriétaire ne l'autorise.

Jean-François Jaton, chef du Service des eaux, sols et assainissement (SESA), 021 316 75 01

Protection civile: vers une facturation possible des prestations

Actuellement, les prestations fournies par des intervenants sur certains événements (police, pompiers, ambulances) sont facturées aux bénéficiaires. Ce principe n'est pas appliqué lors d'engagements des organisations régionales de la protection civile (ORPCi) qui doivent ainsi supporter les coûts non couverts par les subventions fédérale et cantonale, ce qui empêche par exemple le versement d'indemnités au personnel assurant un service de piquet. Le Conseil d'Etat a accepté le principe d'un règlement qui, dans certaines conditions, autorisera les ORPCi à facturer leurs frais d'intervention.

Olivier Durgnat, chef du service de la sécurité civile et militaire, 021 316 51 01

DEC

Département de l'économie

Contrat de prestations 2002 du Service vétérinaire cantonal

Pour la quatrième année consécutive et après avoir été l'un des sites pilote, le Service vétérinaire (SVET) a obtenu l'approbation du Conseil d'Etat pour le projet de contrat de prestations 2002 entre la cheffe du Département de l'économie, la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor, et le chef du SVET, M. Jacques-Henri Penseyres. Grâce aux outils utilisés dans ce cadre, le coût de missions particulières - telles que la problématique des chiens dangereux ou la concrétisation de projets en biologie moléculaire - pourra être calculé.

Jacques-Henri Penseyres, vétérinaire cantonal, chef du Service vétérinaire, 021 316 38 70

Transfert du fonds d'encouragement en faveur de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne (EIL)

Le Conseil d'Etat a décidé d'abroger l'arrêté du 6 mars 1996 instituant un fonds d'encouragement en faveur de l'Ecole d'ingénieurs, Lausanne (EIL). En effet, l'EIL est maintenant intégrée dans l'Ecole d'ingénieurs de l'Etat de Vaud (EIVD). Le montant du Fonds de l'EIL sera versé dans celui de l'EIVD.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 07 DFJ, Mme M. Perret, adjointe au chef de service, SFP, 021 316 63 14

Objections au projet de modification de la loi sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

En réponse à la consultation fédérale sur la modification de la loi et de l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger, le Conseil d'Etat conteste le fait que l'acquisition de parts de sociétés d'immeubles d'habitation ne soit plus assujettie au régime de l'autorisation si ces parts sont cotées au sein d'une bourse en Suisse, alors que les mêmes acquisitions non cotées en bourse en Suisse resteraient assujetties à autorisation. Il considère notamment que cette distinction repose sur des hypothèses mal étayées et des considérations peu convaincantes, rendant encore plus compliquée la réglementation. Le Conseil d'Etat propose ainsi d'en rester au statu quo en ce qui concerne ce point. En revanche, il approuve les autres modifications, notamment l'élévation de 100 à 200 m² de la limite de surface habitable des logements de vacances.

Christine Mercier - Anne-Claude Chatton, 021 316 60 08

Bouclage de crédit pour le gymnase Auguste-Piccard

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil un décret pour boucler les crédits qui ont permis la création puis le réaménagement, en deux phases, du Gymnase de Bellerive, à Lausanne, devenu depuis lors le Gymnase-Auguste Piccard. Globalement, l'ensemble des deux opérations se solde par un montant net non dépensé de Fr. 587'799.90

Philippe Lavanchy, Chef du SESSFO, 021 316 34 01

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Fonds d'encouragement du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté instituant un Fonds d'encouragement en faveur du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM), qui a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2002. Ce fonds est destiné principalement à des aides financières en faveur des apprentis. Les professions de la construction étant transférées de l'EPSIC au CEPM, le fonds de ce dernier sera alimenté au départ par une somme prélevée sur celui de l'EPSIC.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 07 DFJ, Marianne Perret, adjointe au chef de Service de la formation professionnelle, 021 316 63 14

L'Ecole ménagère rurale devient le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale

Le Conseil d'Etat a approuvé la mutation de

l'Ecole ménagère rurale de Marcelin (EMR) en une nouvelle école dont l'enseignement sera élargi et qui portera la dénomination de Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale, (CEMEF). Le Centre sera directement subordonné au Service de l'agriculture (SAGR). Vu l'évolution de la formation en économie familiale et en économie familiale rurale, il a en effet été décidé de modifier les structures de l'école existante.

Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021 316 61 98 - DEC, Georges Herbez, adjoint du Chef du Service de l'agriculture, 021 316 62 35

Ecole romande de pharmacie: réponse au député Haury

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation urgente du député Jacques-André Haury à propos du regroupement de l'Ecole romande de pharmacie à Genève. Le Conseil d'Etat confirme que ce regroupement se réalisera conformément aux engagements pris par les Gouvernements vaudois et genevois dans le cadre du projet triangulaire.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 00

Application de la nouvelle loi sur le personnel pour les enseignants

Le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et un projet de modification de la loi scolaire afin de créer les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre des mesures compensatoires pour les enseignants à la suite des améliorations introduites par la nouvelle loi sur le personnel pour les autres collaborateurs de l'Etat. Il s'agit de décharges en fin de carrière (au total 6 périodes de décharge à répartir sur les trois dernières années) et de la possibilité de bénéficier d'un congé sabbatique de perfectionnement ou de ressourcement. Le financement de ces

mesures est entièrement assuré par la diminution des charges de l'Etat en matière de cotisation à la Caisse de pensions et par l'étalement des augmentations annuelles.

SESSFO, Philippe Lavanchy, 021 316 34 00

Convention intercantonale sur la Haute Ecole de théâtre de Suisse romande

La Haute Ecole de théâtre de Suisse romande est le fruit d'une volonté politique commune des cantons membres de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin (CIIP/SR-TI). Elle sera une Haute Ecole autonome et unique pour l'ensemble de la Suisse romande. Les cantons partenaires sont appelés à ratifier une convention, élaborée par la CIIP, qui fixe les grands objectifs et les grands principes qui fondent le fonctionnement de l'école (formation, statut juridique, budget et financement etc.). Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de ratifier cette Convention.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 00 - DIRE, Brigitte Waridel, chef du Service des affaires culturelles, 021 316 33 00

Evaluation du rapport annuel de l'Université de Lausanne pour l'année 2001

Le Conseil d'Etat a approuvé le rapport d'évaluation sur le rapport annuel de l'UNIL pour l'année 2001, qui présente une première analyse des activités de l'Université en se fondant sur les engagements de la convention d'objectifs 2001-2004. Le rapport d'évaluation ainsi que le rapport annuel UNIL 2001 seront adressés à la Commission des finances et à la Commission de gestion du Grand Conseil.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 00

Nominations au Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'Etat a nommé le président et trois membres du Conseil d'administration de la 4^e banque du pays

Le Conseil d'Etat a décidé de nommer Olivier Steimer à la présidence du nouveau Conseil d'administration de la BCV. Il entrera en fonction lors de la prochaine assemblée générale le 30 octobre. Un bilan complet de la situation de la banque sera présenté à cette occasion. En choisissant une personnalité de l'envergure de M. Steimer, le Conseil d'Etat manifeste sa volonté de confirmer la BCV dans son statut de quatrième banque du pays et d'atout essentiel pour le tissu économique vaudois.

Les vingt ans d'expérience d'Olivier Steimer, 47 ans, au Crédit Suisse, où il a

œuvré à différents échelons lui valent de bénéficier d'une grande crédibilité dans la communauté bancaire suisse. Membre de la direction générale du Crédit Suisse Private Banking, à Zurich, dès 1997, il a successivement assumé la responsabilité de l'ensemble des marchés internationaux et domestiques. Bien implanté en terre vaudoise, où il a accompli une partie de sa carrière, il connaît les particularités socio-économiques du canton.

Le Conseil d'Etat a également nommé les trois autres membres du Conseil d'administration de la BCV. Il s'agit de Paul Hasenfratz et de Luc Recordon, dont les mandats actuels sont confirmés, et de Paul-André Sanglard, président du Conseil d'administration de la Banque cantonale du Jura. La BCV présentera pour sa part les candidatures de Beth Krasna, André Pugin et Jean-Luc Strohm.



Création contemporaine, urbaine et mise en scène

En trois volets importants, la photographie romande s'affiche au musée de l'Elysée. A voir du 26 septembre au 24 novembre

Le premier volet de l'exposition *photo.romande.elysée* fait la part belle à la création contemporaine. Les oeuvres de quatre photographes représentatifs de cette tendance actuelle seront présentées.

Proche de la peinture, les images de Catherine Gfeller, née à Neuchâtel, sont réalisées avec des collages photographiques. Dans son travail *Urban Rituals*, réalisé à New York où elle a vécu avant de s'installer à Paris, la rue devient une scène. Ses grandes frises aux couleurs mouvantes traduisent sa fascination pour les rythmes complexes de la ville.

Le territoire urbain est également une source d'inspiration pour le photographe genevois Gérard Pétremand. Son regard



s'attarde sur un environnement marqué par la rapidité des déplacements. Les lieux deviennent semblables à des maquettes, les villes se ressemblent, prisonnières de la banalisation.

Suisse et Japonaise, Anna Kanai revisite la poésie des lieux dans des paysages construits. Dans une suite de diptyques, la photographe met en parallèle la nature et le véhicule.

Olivier Christinat s'interroge, quant à lui, sur la portée des images d'actualité. Le photographe lausannois s'inspire des années 90 où approches artistiques et documentaires étaient souvent mêlés. Ses mises en scène à l'esthétique soignée sont des plagiat de la photographie de presse. Choissant des images connues, icônes modernes de l'Histoire, il crée une distance, source de réflexion.

Dans un second volet, le musée présente la collection de l'Association pour la photographie contemporaine. Créée et offerte par l'ancien conseiller d'Etat André Gavillet, elle comprend plus de cinq cents tirages. Dix-neuf photographes sont exposés.

Le dernier et troisième volet est consacré à Gertrude Fehr (1895-1996). Elle est réputée pour ses solarisations, ses nus, ses portraits et ses photomontages. C'est elle qui fonda, en 1940, l'Ecole de photographie de Lausanne, transférée en 1945 à Vevey. Photographe et enseignante, elle a formé des générations de photographes parmi lesquels, et pour ne citer que ces deux, on compte Luc Chessex et Jean-Loup Sieff. — com / LuG

Expositions

Musée des Beaux-Arts, Lausanne.



Félix Vallotton; *La vie recomposée*. Vernissage jeudi 3 octobre, dès 18h, à l'occasion de l'acquisition d'une oeuvre majeure de l'artiste, *Femmes nues aux chats*, c. 1897-1898. **Conférences avec Catherine Lepdor**, Vallotton *la vie recomposée*, le jeudi 14 novembre à 18h30 et avec **Daniel Maggetti**, Vallotton *romancier*, le jeudi 5 décembre à 18h30.

Musée de Zoologie, Palais de Rumine, Lausanne. *Ciné du musée*, les musées scientifiques cantonaux proposent des séances cinéma les mercredis après-midi à 14h30, entrée libre. *Les condors*, le 2 octobre; *Montagne sauvage, faune et flore*, le 9 octobre; *L'arbre et les fourmis*, le 30 octobre; *La fournaise: un volcan dans la mer*, le 6 novembre; *Impact*, le 13 novembre; *Les pygmées de la forêt africaine*, le 20 novembre; *Grottes peintes et outils en silex*, le 27 novembre; *Il était une fois le cerf*, le 29 janvier 2003; *Le monde secret des chauve-souris d'Europe*, le 5 février; *La vallée des dinosaures*, 12 février et pour clore la saison, *La naissance des grandes chaînes de montagnes*, le 19 février.

Musée de design et d'arts appliqués contemporains, mu.dac, Lausanne. Un pas de côté, exposition de la jeune designer Française, Matala Crasset. Mardi 11h-21h; mercredi-dimanche 11h-18h.

Musée militaire vaudois, Morges. *Art et armes blanches*, collection Carl Beck. Cette collection unique, de près de 90 pièces richement décorées, est présentée pour la première fois en Suisse. Les armes sont mises en perspectives par des costumes d'époques. Cette exposition peut être vue jusqu'au 15 décembre à Morges. Mardi-vendredi 10h-12h et 13h30-17h. Samedi-dimanche 13h30-17h. Lundi fermé.

Un «dîner de cons», ça vous tente?

On peut s'appeler, dorénavant, Centre Pluriculturel et social d'Ouchy, et avoir tout de même à faire à des c..., pardon accueillir *Le dîner de cons*. Il s'agit bien entendu de la pièce écrite par Francis Veber et dont un film avait été tiré. Pour marquer gaiement le changement de nom du CPO, les vedettes de cette pièce de théâtre ne viennent pas de Paris, mais de Leysin. Ils font partie de la troupe du Théâtre de Poche (TPL) de cette commune. Depuis plus de 25 ans, vaudevilles, pièces policières et comédies sont au répertoire du TPL. Produit fin 2001, *Le dîner de cons* interprété par la joyeuse bande connaît, à l'instar du film, un succès qui ne se dément pas. **A déguster vendredi 4 et samedi 5 octobre à 20h30. Pour réserver, tél. 021.616.26.72.**